

Sur la représentation de l'entreprise en sociologie *

par Denis Segrestin **

La représentation de l'entreprise est liée dès l'origine à la possibilité de créer un ordre social compatible avec la primauté nouvelle de la relation marchande. Les utopies libérales ou socialistes qui fleurissent au XIX^e siècle espèrent la réconciliation de l'entreprise et de la société tandis que l'analyse marxiste, reconnaissant les rapports de production et l'entreprise comme fondateurs de la relation sociale, diffuse la thèse selon laquelle le développement de l'entreprise est intrinsèquement pervers au développement social. Ces analyses contribuent toutes à mettre en évidence l'inadaptation des relations sociales en place au mode de production né de la révolution industrielle. En fait et en particulier en France, le développement de l'entreprise s'appuie largement sur le tissu de communautés sociales pré-industrielles telles que la famille et le village. Au XX^e siècle, l'importation du taylorisme laisse supposer que l'« entreprise positive » est née alors que les principes de direction scientifique ne font que conforter la légitimité de l'autorité hiérarchique, principe d'ordre moral préexistant à la seconde révolution

industrielle. En réalité, les entreprises s'organisent autour d'un principe industriel qui ne nuit en rien à leur insertion dans le tissu des sociabilités pré-marchandes. Ainsi, la sociologie du travail souffre-t-elle à la fois de la prégnance des archétypes fournis par le « marché pur et parfait » et par les théories de l'exploitation du marché du travail et de l'effectivité postulée du taylorisme. Aujourd'hui, les voies de recherche les plus prometteuses se proposent de réexaminer la place de l'entreprise dans la société. Peut-on considérer les entreprises comme d'authentiques institutions du système social ? Ce dégel contribue à ériger l'entreprise comme catégorie pertinente en sociologie.

En sociologie, il existe un problème de la représentation de l'entreprise. Celui-ci tire évidemment une partie de sa substance du problème objectif que l'entreprise pose à la société : l'histoire avançant, il est naturel que la représentation de l'entreprise se renouvelle et soulève de nouvelles questions. Néanmoins, ce texte voudrait aussi montrer que dans le champ scientifique, on ne s'est à ce jour peut-être pas donné tous les moyens qui seraient utiles pour clarifier la discussion.

Entreprise idéal-typique et pérennité du tissu social pré-marchand

Les premières représentations de l'entreprise nous viennent d'avant les grandes avancées de la

(*) Ce texte, volontairement ramassé, n'est conforme ni aux normes habituelles de cette revue, ni à celles des études scientifiques abouties. Sa seule prétention est de tracer des perspectives et de susciter le débat sur les tendances de la recherche à propos de l'entreprise. Il a été rédigé à l'occasion des Journées CNRS de sociologie du travail qui se sont tenues à Toulouse en mai dernier.

(**) Université des Sciences Sociales de Grenoble.

révolution industrielle. Initialement, l'entreprise s'identifia à la naissance du « Marché ». L'essor de la classe des entrepreneurs alla de pair avec une épreuve de confrontation entre un marché supposé ouvert et des réseaux de sociabilité fermés, c'est-à-dire cantonnés à des formes d'échanges localisés et solidaires de la cellule familiale traditionnelle. R. Aron ne présente pas autrement la naissance de la société industrielle : celle-ci apparaît, écrit-il, lorsque « l'activité économique est séparée de l'ensemble social », quand « l'entreprise est séparée de la famille » (Aron, 1962, p. 102).

Toujours selon R. Aron, il résulte de l'apparition du marché ouvert « un type original de production : une division technique du travail, une accumulation de capital et le caractère progressif de l'économie ; le calcul économique devient inévitable et il s'ensuit une concentration ouvrière » (ibid., p. 110). Tout s'enclenche ainsi, jusqu'à ce que ce « type original de production » se révèle en définitive comme le point d'origine d'une nouvelle civilisation. Les entreprises qui se créent dans l'espace du marché poussent à la construction d'un nouvel ordre social interne au marché et soumis à sa logique. Ce mouvement est celui que décrira excellemment la sociologie classique, singulièrement au travers de l'œuvre d'E. Durkheim et de M. Weber. La « sociation » analysée par M. Weber résume à elle seule ce processus de reconstitution du lien social à partir de la matrice fournie par la relation marchande (Weber, 1922).

Peut-il exister une société stable et heureuse qui procède de la relation marchande ? Très tôt, le sort de la représentation de l'entreprise fut lié à la réponse que les penseurs et acteurs de la société crurent pouvoir apporter à ce problème. L'enjeu historique était clair : dans un contexte où l'exercice de l'initiative capitaliste semblait vouée à démanteler le tissu social hérité de l'Ancien Régime, l'affirmation d'un ordre social nouveau résultant du développement de l'entreprise apparaissait littéralement comme une affaire de survie. Il ne s'agissait de rien moins que donner une nouvelle assise à une société en péril.

C'est ainsi que, dans la filiation d'A. Smith et d'H. Spencer, mais aussi dans la mouvance secrétée par la Révolution française, le XIX^e siècle européen assista à l'efflorescence de toutes sortes d'utopies positivistes associant le devenir de l'entreprise à l'idée d'une renaissance de la société. Le progrès technique aidant, on vit croître en France comme en Angleterre un libéralisme militant, bien incarné ici par les tenants de l'« économie industrielle » et autres promoteurs précoces des sciences de l'ingénieur. La version socialiste de cette prime idéologie de la réconciliation entre l'entreprise et la société est encore mieux connue : Le comte de Saint-Simon, les « socialistes utopiques » et A. Comte firent le pari qu'il serait possible d'inventer une nouvelle « sociabilité contractuelle » qui, tout en

entérinant la logique des entrepreneurs, lui assignerait une finalité ultime d'essence éthique.

On sait bien entendu que cet optimisme utopique, qu'il fût d'inspiration libérale ou socialiste, n'occupa pas seul le terrain. On était dans le contexte de l'industrialisation forcée de l'Angleterre ; de telle sorte que la représentation catastrophiste léguée par K. Marx eut au total le dernier mot. L'analyse marxiste du développement capitaliste était certes ambivalente : la théorie de l'exploitation du travail avait notamment pour propriété paradoxale de confirmer l'entreprise et les rapports de production comme des données irréversiblement fondatrices de la relation sociale. Il n'en reste pas moins que le destin objectif du marxisme aura d'abord été de diffuser la thèse selon laquelle le développement du marché et de l'entreprise avait des répercussions intrinsèquement perverses sur le développement social.

La communauté sociologique s'en est trouvée durablement marquée. Même si les débats contradictoires n'ont pas manqué, une affirmation de principe a prévalu selon laquelle l'entreprise, comme lieu de coopération contrainte organisé en fonction du marché, était forcément une instance de mutilation du lien social. Après Marx, la relation de production inhérente à l'entreprise capitaliste est communément apparue comme un dévoiement funeste trouvant son origine dans le fait que, comme l'écrivit K. Polanyi (1944), « les relations sociales s'étaient retrouvées encastrées dans le système économique au lieu que l'économie soit encastrée dans les relations sociales ».

La vertu commune de tous ces points de vue fut de fournir une représentation idéal-typique de ce qui était en jeu dans le passage de la société traditionnelle à la société industrielle. Tous contribuèrent à mettre en évidence l'intensité des ruptures potentielles qui séparaient les pratiques ancestrales de la production et de l'échange des pratiques nouvelles de type industriel-marchand. Il convient cependant de se souvenir que, sur le terrain, la confrontation en question fut loin d'avoir le caractère radical que lui prêtait ce registre d'interprétation.

Est-il véritablement conforme aux faits d'affirmer qu'au XIX^e siècle, « les relations sociales s'étaient retrouvées encastrées dans le système économique » ? Les ravages de la prolétarisation ouvrière l'attestent a priori. Mais, comme l'ont montré les spécialistes de socio-histoire, il ne serait pas conforme à la réalité d'imaginer que l'entreprise capitaliste a progressé en table rase : jusqu'à un certain point, l'initiative marchande réellement à l'œuvre a eu tendance à s'inscrire en creux par rapport aux communautés sociales en place, quand elle n'a pas fait système d'une utilisation permanente des ressources culturelles et morales qui avaient préexisté à l'industrialisation.

C'est ainsi que, dans le camp libéral et en dépit

des grands principes qu'on y afficha, il serait bien téméraire d'affirmer que l'obsession première fut effectivement de promouvoir on ne sait quel universalisme de l'échange et du contrat impersonnels : la philosophie d'un J. Bentham (1791) et de bien d'autres, a priori organisée autour du « principe d'utilité », consista en fait à réinvestir dans l'usine les modèles d'autorité et de contrôle en vigueur dans le système patriarcal. De même, les différentes versions du socialisme utopique furent-elles caractéristiques d'un recours simultané aux valeurs de la modernité et à des formes de coopération communautaire sorties tout entières de la mémoire de la civilisation rurale, si ce n'est féodale (Gaudemar, 1982).

Qui prétendrait que Marx lui-même ait été étranger à toute idée de réhabilitation de la sociabilité pré-industrielle ? En faisant appel, dans son œuvre politique, à la « solidarité des producteurs », il n'était en fait pas si loin de la source d'inspiration de tel ou tel de ses contemporains réputés ultra-conservateurs, tel un F. Le Play plaçant pour que l'on restaurât dans l'entreprise un principe d'autorité calqué sur le modèle de la « famille-souche ». Dans les deux cas était en tout cas invoqué l'amarrage de la relation de production à des ressorts de coopération extrinsèques au marché.

Plus nettement encore, le modèle français d'industrialisation dit assez ce que fut la tendance patronale à inscrire l'entreprise à l'intérieur des cultures installées. Les lenteurs et les compromis de ce qu'on a pu appeler la « proto-industrialisation » à la française (Dewerpe, 1989), l'extraordinaire immersion des entreprises dans la société rurale plutôt qu'urbaine, l'ampleur de l'enracinement patronal dans les réseaux familiaux traditionnels, l'usage intensif que ce patronat « patrimonial » fit du système paternaliste (le « patronage », érigé en doctrine par Le Play) soulignent suffisamment la distance qui sépara la réalité de toutes les représentations abstraites d'un système capitaliste supposé complètement assujéti aux principes marchands. La vérité est qu'initialement, et singulièrement en France, l'entreprise tira l'essentiel de sa substance du tissu des communautés pré-industrielles, au point que la logique de marché y parut globalement subordonnée. Pour recruter, pour diriger, pour acheter, pour vendre, l'entrepreneur n'avait pas pour repères de véritables indicateurs économiques : il faisait confiance à ses représentations et à ses réseaux sociaux.

Paternalisme et gestion scientifique

On dit très volontiers que l'importation du modèle taylorien dans l'Europe du début de ce siècle marqua un tournant décisif dans la vie des entreprises. Ici, ceci semblerait devoir signifier que le taylorisme fut pour le système capitaliste

l'occasion d'entrer réellement dans l'ère de cette « entreprise positive » si difficile à déceler dans le magma de la régulation patronale antérieure. De fait et à les considérer à la lettre, les principes de la *Direction scientifique des entreprises* inféraient une représentation moderne de l'entreprise, « moderne » voulant dire dans le cas présent : rationnelle, a-communautaire, contractuelle, étrangère au paternalisme social. La thèse de la « gestion scientifique » de la firme constituait le fondement théorique original de cette représentation, en lieux et places d'un *marché* apparemment délaissé. Mais pour Taylor, la science n'était en réalité que l'agent naturel de l'activation du marché : en rationalisant l'organisation du travail, l'entrepreneur se donnait les moyens d'accéder au marché et offrait enfin à la société les fondements d'un véritable libéralisme marchand.

Bien entendu, personne ne pense de nos jours que le « one best way » taylorien sonna réellement le signal de quelque aseptisation de l'entreprise, et encore moins celui de la réconciliation entre les différents agents de la société industrielle. Toutefois, en France, il n'a pas été sans effet que l'entrée en scène de l'organisation scientifique du travail ait objectivement coïncidé avec le véritable décollage de l'industrialisation de masse. Le XX^e siècle amena en effet ici la révolution qui n'avait pas eu lieu jusque-là : en même temps que la « rationalisation », le pays découvrit jusqu'à un certain point la société urbaine, et avec elle ce *marché* jusqu'alors introuvable ; les patrons firent progressivement place aux dirigeants industriels ; la figure de l'ouvrier-paysan s'effaça au profit de la classe ouvrière (Noiriel, 1986). La coïncidence des changements, plus marquée ici qu'ailleurs, explique sans doute partiellement que l'habitude ait été prise, en France davantage qu'ailleurs, de confondre cette seconde révolution industrielle avec la « révolution taylorienne ».

Ceci, jusqu'à en oublier que le taylorisme n'a nulle part réellement été un véritable opérateur de rationalisation, pour en rester plutôt au stade d'un mythe de légitimation de l'autorité hiérarchique. Du jour où il fut clair que le « one best way » n'avait pas vraiment de base scientifique (ce qu'E. Mayo et les chercheurs du Groupe de Harvard s'employèrent notamment à démontrer), le système de subordination inventé par Taylor redevint le principe d'ordre moral qu'il n'avait de toute façon jamais cessé d'être dans la réalité industrielle. La continuité réapparut entre la conception paternaliste de l'entreprise et cette conception pseudo-positiviste des relations de travail.

De ce point de vue, il n'est pas faux d'affirmer qu'en France, la fortune factice de Taylor a masqué la pertinence d'une autre référence — la référence à Henry Ford — au total autrement significative de la situation réelle dans laquelle se sont trouvées les entreprises françaises au cours de ce vingtième siècle. Comme le note F. Ey-

mard-Duvernay (1987, 1988), l'entreprise décrite par H. Ford ne procède pas fondamentalement d'un appel à la science ni même au marché : elle s'organise autour d'un *principe industriel* dont rend le mieux compte la stabilisation des règles et la standardisation des produits. Mieux, la logique industrielle en cause, alternative à la logique marchande, n'est en aucun cas une objection à l'insertion de l'entreprise dans le tissu des sociabilités pré-marchandes, au contraire : on remarque bel et bien dans le discours de Ford « une oscillation permanente entre les critères industriels et les critères domestiques » (Eymard-Duvernay, 1988, p. 9).

U n ordre social ambivalent

Les théories de référence sur la division du travail et sur la société industrielle seraient-elles rétrospectivement suspectes de nous avoir entraînés sur la pente d'une représentation outrancière des ruptures engagées par le développement capitaliste ? Il faut à ce propos rétablir les nuances. En fait, les images de la transformation sociale que nous a léguées la sociologie classique ne nous préparaient pas si mal à saisir l'*ambivalence* de l'ordre social produit par l'entreprise. Les couples conceptuels mettant en regard le statut et le contrat (Spencer), la communauté et la société (Tönnies), les formes mécanique et organique de la solidarité (Durkheim), la communalisation et la sociation, sans oublier les formes traditionnelle et rationnelle de la légitimité (Weber), signifiaient de la façon la plus explicite les situations « d'oscillation » à l'intérieur desquelles il convenait de saisir les changements à l'œuvre.

L'une des grandes qualités de ces référentiels idéaux-typiques était en effet de suggérer que la réalité se trouvait par définition à l'intersection des catégories opposées. Le propos de leurs auteurs n'était pas de donner matière à des typologies, mais plutôt d'enseigner les combinaisons du social. Mieux : chez E. Durkheim comme chez M. Weber, il y avait une sorte d'intuition que le progrès de la logique sociétaire — a priori véhiculé par le développement de la division du travail et des entreprises industrielles marchandes — ne pourrait s'établir que sur la base d'une réhabilitation paradoxale de la logique opposée, la logique communautaire. D'où cette affirmation exemplaire d'E. Durkheim selon laquelle l'expérience de la cohésion communautaire serait une condition *sine qua non* du développement de la division sociale du travail : « Il y a des sociétés dont la cohésion est essentiellement due à la communauté des croyances et des sentiments (...). C'est de ces sociétés que sont sorties celles dont la division du travail assure l'unité » (Durkheim, 1893, ed. 1986, p. 261).

De même, M. Weber décrivit le phénomène de contamination réciproque qui, dans les faits,

lui paraissait devoir rapprocher les modèles opposés de la communalisation et de la sociation : « N'importe quelle relation sociale, si rationnelle en finalité soit-elle (...), peut faire naître des valeurs sentimentales qui dépasse la fin établie par libre volonté » (...) à partir du moment où elle « est mise en place pour une longue durée » (Weber, 1922, tr. fr., 1971, p. 41).

En France, l'un des handicaps subis par la sociologie industrielle moderne (telle qu'elle s'est progressivement élaborée entre les années cinquante et les années soixante-dix) est sans doute de ne s'être pas trouvée dans les conditions qui lui auraient permis de tirer pleinement profit de ces fortes leçons. Le problème n'est pas seulement que la sous-discipline ait grandi dans le sillage de cette « seconde révolution industrielle » qui, parce qu'elle fut tardive et brutale, fit croire à tort que l'heure de « l'entreprise positive » était advenue. Il est aussi, et entre autres, que le pays s'est difficilement débarrassé du traumatisme laissé par le Régime de Vichy et par sa volonté de procéder à une réhabilitation réactionnaire de l'entreprise, sur le modèle des corporations d'Ancien Régime. Comme par l'effet d'une force majeure, cet épisode singulier a eu pour résultat objectif de confirmer les abstractions contractuelles et marchandes, ainsi qu'en témoignèrent jusqu'à la fin des années soixante-dix l'état du droit social et la difficulté de faire aboutir en France quelque réforme de l'entreprise que ce soit (Segrestin, 1987).

C'est dans ce contexte que, *nolens volens*, les études de sociologie du travail ont dans l'ensemble adopté le cadre intellectuel fourni par le « marché pur et parfait » et par les théories de l'exploitation du travail. De même ont-elles postulé l'effectivité du taylorisme, jusqu'à en faire l'anti-modèle de nos jours encore sans cesse invoqué pour dire par opposition à quoi il convient maintenant de penser le changement. Se faisant, elles ont à leur tour contribué à fixer dans les esprits l'image d'une entreprise superposée aux mythes du contrat et de la coopération contrainte et proliférant sur les décombres d'un ordre communautaire déchu. Les catégories de la pensée marxiste n'ont pas été le vecteur exclusif de ce processus. A preuve : l'importance prise en France par la *sociologie des organisations*, qui est allée très loin dans la même direction.

Certes, on n'a pas confondu l'archétype et les faits, ni ignoré la combinatoire socio-communautaire dans laquelle ont continué de vivre les partenaires de la production capitaliste. Il est même juste de reconnaître que la sociologie du travail n'a cessé de s'intéresser aux phénomènes de « sociabilité sauvage » que le système productif sécrétait malgré lui, jusqu'à banaliser le constat que c'étaient ces phénomènes qui constituaient en fait la meilleure ressource d'efficacité dont disposait le mode de production capitaliste. Cependant, en procédant ainsi, la sous-discipline a jusqu'à un certain point reproduit ce qu'elle

analysait elle-même comme les limites de la critique apportée par l'École des Relations humaines à la conception taylorienne de l'entreprise : l'entreprise a été observée comme un « système dual » partagé entre le formel et l'informel, entre le prescrit et le réel, et où les recours aux logiques communautaire ou domestique se devaient d'être considérés comme des modes d'adaptation périphériques, voire absolument extrinsèques à ce qui constituait en dernier ressort la logique interne d'un système confirmé dans ses prétentions scientifiques et marchandes.

L'entreprise, institution du système social...

Les années quatre-vingts ont-elles apporté un réel changement ? Dans le contexte de la crise économique, de l'affaiblissement des syndicats et du développement des nouvelles formes de gestion et d'organisation, on a pu présenter les Lois Auroux de 1982 comme un bon indicateur du chemin parcouru — à tout le moins dans le champ politique — au sujet de la représentation de l'entreprise. Malgré leur relative modestie, certaines dispositions de ce programme décrivaient en effet pour la première fois l'entreprise comme une institution sociale normale, et enfraignaient donc le dogme implicite de la sociation capitaliste.

Simultanément, une tendance a semblé se développer en sociologie pour reconnaître « l'entreprise réelle » et, dans l'entreprise, un « espace de sociabilité ordinaire » intrinsèque à la relation de production. R. Sainsaulieu et quelques autres avaient montré la voie en s'engageant sur le terrain de l'analyse des « cultures d'organisation » et en laissant entrevoir la fécondité d'une nouvelle approche de l'entreprise centrée sur la participation des acteurs sociaux à la régulation institutionnelle, voire même au développement des entreprises (Sainsaulieu, 1977 ; 1987). Force est pourtant de constater que cette représentation de l'entreprise *comme lieu d'expression et de participation*, mais aussi *comme lieu d'identification*, n'a pas vraiment fait école dans le champ scientifique.

Faisons l'hypothèse que cette manière de renouveler la représentation de l'entreprise souffre d'un double handicap. Le premier — d'ordre conjoncturel ? — se rapporte au brouillage créé par les modes managériaux : comment faire en particulier pour que la question de la participation trouve des marques satisfaisantes, à distance de l'énorme mouvement suscité, du côté des pratiques gestionnaires, autour de la question controversée de la « culture d'entreprise » ? Le second handicap a plus de portée théorique : penser l'entreprise comme un lieu de participation revient — jusqu'à un certain point et comme dans le cas du « management culturel » — à laisser de côté, si ce n'est à tenir pour résolue, la

question pourtant cruciale du rapport entre les entreprises et le système social.

Or, les voies de recherche actuellement les plus prometteuses sont peut-être précisément celles qui, de multiples manières, se proposent de réexaminer la place de l'entreprise dans la société et d'évaluer la légitimité qu'il y a à considérer aujourd'hui les entreprises comme d'authentiques institutions du système social. Révélatrice a été à cet égard la publication d'un rapport produit par un dirigeant patronal (Riboud, 1987) et se faisant l'écho de la nécessité d'une remise en phase du système de production avec son environnement socio-politique. Allant au-delà d'affirmations relativement attendues sur la nécessité de concilier le changement de l'entreprise et la promotion individuelle et collective des salariés de l'entreprise, A. Riboud n'a-t-il pas souligné l'intérêt qu'il y aurait à penser l'entreprise comme une « instance civique » ? Pour lui, l'entreprise de l'avenir sera « civique » dans la mesure où elle sera concernée non seulement par le volume des emplois qu'elle crée, mais aussi par l'état des systèmes locaux au sein desquels elle s'inscrit. A en croire l'auteur, il est maintenant d'intérêt mutuel que l'entreprise fasse aussi son affaire des « solidarités de proximité ».

En versant cette question au débat, A. Riboud touche indiscutablement un vrai problème, non sans valider étrangement la représentation sociologique dominante selon laquelle, dans l'état actuel des choses, l'entreprise *ne serait pas* une institution inscrite dans le système social... Ceci au moment même où, dans une perspective il est vrai extrêmement différente, une recherche comparative (d'Iribarne, 1989) remet en lumière que le système productif n'est par lui-même porteur d'aucune logique interne de fonctionnement : la « logique de l'honneur » à l'œuvre dans l'entreprise française, explique notamment P. d'Iribarne, lui vient en droite ligne des particularités de nos « traditions nationales » et des codes de sociabilité qu'elles véhiculent !

... Et catégorie sociologique pertinente

On peut être ou non d'accord avec les auteurs qu'on vient de citer. Mais il faut reconnaître qu'ils avancent l'un et l'autre à leur manière en terrain très sensible : la substance des discussions transdisciplinaires qui parcourent actuellement le monde de l'économie et de la sociologie du travail confirme largement que la transformation de la représentation de l'entreprise à laquelle nous assistons aujourd'hui s'ordonne autour de la réévaluation du rapport entre l'entreprise et la société.

Paradoxalement, c'est aux économistes qu'on doit de nous avoir alertés sur l'existence d'une

théorie « institutionnaliste » de la firme échappant en grande partie au paradigme du marché. R. H. Coase expliquait déjà dans les années trente que les dirigeants industriels se devaient de résoudre des problèmes de « relations » et d'« organisation » encore bien plus sûrement que des problèmes de marché (Coase, 1937). Depuis lors, une certaine approche économique de l'entreprise a tendu à s'écarter progressivement du modèle walrassien de l'équivalence marchande pour mettre en évidence l'importance que revêtent l'inscription de l'entreprise dans les structures de l'échange social et les processus de coordination institutionnelle qui en résultent.

Dans cette filiation, on voit se développer aujourd'hui un nouvel intérêt pour tout ce qui connote l'imbrication de l'entreprise avec le tissu social dans lequel elle se trouve enserrée. Face à l'archétype du marché qui focalisa tellement l'attention jusqu'à peu, les Français découvrent « la main visible des managers » dont A.D. Chandler parla dans les années soixante-dix à propos du développement de l'entreprise américaine (Chandler, 1977). En France, en Italie, on étudie les réseaux d'entreprises, les phénomènes de « districts industriels », ou encore ce que J. Saglio appelle les « systèmes industriels » (les ensembles sociaux pertinents au niveau desquels se négocient les conventions économiques et les règles de fonctionnement des entreprises) (Saglio, 1989).

Des auteurs associent cette résurgence de l'intérêt pour l'entreprise-institution à la renaissance supposée des modes de production et de transaction industrielles « encastrés dans le système social ». C'est notamment le cas de M. Piore et C. Sabel, voyant dans le passage de la production de masse à la « spécialisation souple » les « chemins d'une nouvelle prospérité », qu'ils rapprochent explicitement de la proto-industrialisation française du XIX^e siècle (Piore et Sabel, 1984) ! D'autres semblent plutôt nous inviter à une relecture théorique de la complexité des formes selon lesquelles l'entreprise s'est insérée dans la société, à quelque moment du développement industriel qu'on se situe : tel serait, pour ce qui nous intéresse ici, le projet général de *l'économie des conventions* (Salais et Thévenot éd., 1986 ; *Cahiers du CEE* 1986-1, 1987-3 ; *Revue économique* 1989-2).

Tout cela est le signe d'un dégel indiscutable de la théorie et de la représentation de l'entreprise dans les sciences sociales. Un dégel dont l'ampleur démontre la valeur d'un objectif dont on discutait encore jusqu'à ces dernières années la légitimité : ériger l'entreprise comme catégorie pertinente de la sociologie. Sur le fond, un accord se dessine pour considérer que l'entreprise est indissociablement une institution économique et une institution sociale, la mise en œuvre

du système marchand impliquant toujours le détour par une convention socialisée.

Des questions théoriques restent néanmoins posées. Que faut-il imputer à l'évolution des représentations, au progrès théorique, à la transformation effective de l'entreprise et de sa position dans la société ? Faut-il admettre qu'il y aurait eu un temps et un lieu du marché, de « l'entreprise positive » et de la production de masse, à opposer à d'autres temps et à d'autres lieux ? Ne faut-il pas penser au contraire que la représentation institutionnelle de l'entreprise est de portée universelle et qu'elle invalide rétrospectivement l'archétype marchand ? A partir de là, le sociologue doit-il se résigner à ce que cette redécouverte de l'amarrage de l'entreprise au système social se fasse par l'intermédiaire de la science économique, et — plus étonnant encore — par référence à une « théorie économique standard » à laquelle il a quelque raison d'être le plus étranger ? On a évoqué les circonstances qui font que l'intercession était sans doute nécessaire ; mais le moment est, croyons-nous, propice pour reprendre l'analyse sur des bases plus proprement sociologiques et pour affirmer ce que les économistes finiront autrement par dire à la place des sociologues : l'échange social est une catégorie fondamentale, irréductible à l'échange économique...

D'autres questions demeurent, comme celles de savoir si les paradigmes à partir desquels s'opère aujourd'hui le renouveau de la représentation de l'entreprise n'ont pas pour propriété de ne dessiner qu'une *théorie de la diversité des entreprises*, incapable de ce fait de nous renseigner sur ce qui se joue réellement du point de vue de l'évolution de la société. Une fois posé que l'entreprise est affaire de conventions, faut-il se résoudre à ce que l'économie des conventions n'ait d'autre ambition que classificatoire ? De même, si l'on suit Jean-Daniel Reynaud dans le grand jeu des règles qu'il nous propose en guise de lecture du système social (Reynaud, 1989), qu'en sera-t-il de l'inscription de la sociologie dans l'histoire ? Plus généralement : ramener la question de l'évolution de la représentation de l'entreprise à un enjeu purement théorique ne revient-il pas à faire bon compte du problème social, dont témoigne le débat sensible sur la réhabilitation de l'entreprise ?

Les remises en cause actuelles sont bien orientées, intéressantes et prometteuses. Mais elles apparaissent encore au sociologue comme une sorte de « point mort », au regard de ce que véhiculaient les travaux des classiques. Un certain désarroi intellectuel y affleure. *L'éthique protestante* avait pour vertu de nous renseigner sur la nature sociale particulière du système capitaliste dont nous avons hérité : qui nous dira dans quelle cité se trouve l'entreprise d'aujourd'hui ? ■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARON (Raymond), 1962, *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, Paris, Gallimard, 1986.

BENTHAM (Jeremy), 1791, *Le panoptique*, tr. fr., Paris, Belfond, 1977.

CHANDLER (Alfred D. Jr.), 1977, *La main visible des managers*, tr. fr., Paris, Economica, 1988.

COASE (R.H.), 1937, « The nature of the firm », *Economica*, 1937-4, p. 386-405.

DEWERPE (Alain), 1989, *Le monde du travail en France - 1800-1950*, Paris, A. Colin, 1989.

DURKHEIM (Emile), 1893, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 1986.

EYMARD-DUVERNAY (François), 1987, « Les entreprises et leurs modèles », *Cahiers du Centre d'études de l'emploi*, 1987-1, p. IV-XXII.

EYMARD-DUVERNAY (François), 1988, « Fidélité des liens et transactions marchandes », *Colloque « Logiques d'entreprises et formes de légitimité »*, Paris, 1988.

GAUDEMAR (Jean-Paul de), 1982, *L'ordre et la production - Naissance et formes de la discipline d'usine*, Paris, Dunod, 1982.

IRIBARNE (Philippe d'), 1989, *La logique de l'honneur - Gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris, Le Seuil, 1989.

NOIRIEL (Gérard), 1986, *Les ouvriers dans la société française - XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Le Seuil, 1986.

PIORE (Michael J.), SABEL (Charles F.), 1984, *Les chemins de la prospérité - De la production de masse à la spécialisation souple*, tr. fr., Paris, Hachette, 1989.

POLANYI (Karl), 1944, *La grande transformation - Aux origines politiques et économiques de notre temps*, tr. fr., Paris, Gallimard, 1983.

REYNAUD (Jean-Daniel), 1989, *Les règles du jeu - L'action collective et la régulation sociale*, Paris, A. Colin, 1989.

RIBOUD (Antoine), 1987, *Modernisation, mode d'emploi*, Paris, 10/18, 1987.

SAGLIO (Jean), 1989, « Les systèmes industriels - Eléments pour une compréhension sociologique de la diversité des entreprises », *Communication au CEPREMAP*, 1989.

SAINSAULIEU (Renaud), 1977, *L'identité au travail*, Paris, Presses de la FNSP, 1977.

SAINSAULIEU (Renaud), 1987, *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris, Presses de la FNSP/Daloz, 1987.

SALAIS (Robert), THEVENOT (Laurent) éd., 1986, *Le travail-Marché, règles, conventions*, Paris, Insee/Economica, 1986.

SEGRESTIN (Denis), 1987, « L'entrée de l'entreprise en société », *Revue française de science politique*, 1987-4, p. 461-477.

WEBER (Max), 1922, *Economie et société*, tr. fr., Paris, Plon, 1971.